

Image not found or type unknown



## reprise d'un appartement sans bail écrit pour mon fils

Par **morganalice**, le **26/12/2008** à **21:30**

Je désire installer mon fils dans une maison dont je viens d'hériter et qui est louée depuis 1971 pour la modique somme de 120 euros par mois. Il n'y a pas de bail écrit. Que puis-je faire légalement pour récupérer cet appartement ? Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **27/12/2008** à **09:26**

bonjour, c'est expliqué à l'article [fluo]15 de la loi du 6 juillet 1989,[/fluo] il y a une procédure particulière à respecter sous peine de reconduction du bail,pour plus de précisions appelez votre agence départementale pour l'information des locataires, bonne fête de fin d'année, cordialement